



Des solutions transparentes

CONTRÔLE DE LEGALITE

20 JUIL. 2010

DDE 11 - PREFET

**COMMUNE DE BRAM**  
DEPARTEMENT DE L'AUDE

André VIOLA  
Maire de BRAM

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### 2-2 ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

PLAN LOCAL D'URBANISME	REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	
	Arrêtée le :	Approuvée le :
APPROUVE LE 26 avril 2005	18 septembre 2010	14 juin 2010
	G2C Environnement	2-2

Conseil et assistance technique pour la gestion durable de l'environnement et du patrimoine

AIX EN PROVENCE - ARGENTAN - ARRAS - BORDEAUX - BRIVE - CASTELNAUDARY - CHARLEVILLE - MACON - NANCY - PARIS - ROUEN

Siège : Parc d' Activités Point Rencontre - 2 avenue Madeleine Bonnaud - 13770 VENELLES - France - Tél. : +33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr  
G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 - Code NAF 7112B - N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

www.g2c.fr



## SOMMAIRE

ORIENTATION D'AMENAGEMENT 1 .....	5
ORIENTATION D'AMENAGEMENT 2 .....	7
ORIENTATION D'AMENAGEMENT 3 .....	10
ORIENTATION D'AMENAGEMENT 4 .....	12
ORIENTATION D'AMENAGEMENT 5 .....	14
ORIENTATION D'AMENAGEMENT 7 .....	16



## ORIENTATION D'AMENAGEMENT 1

---

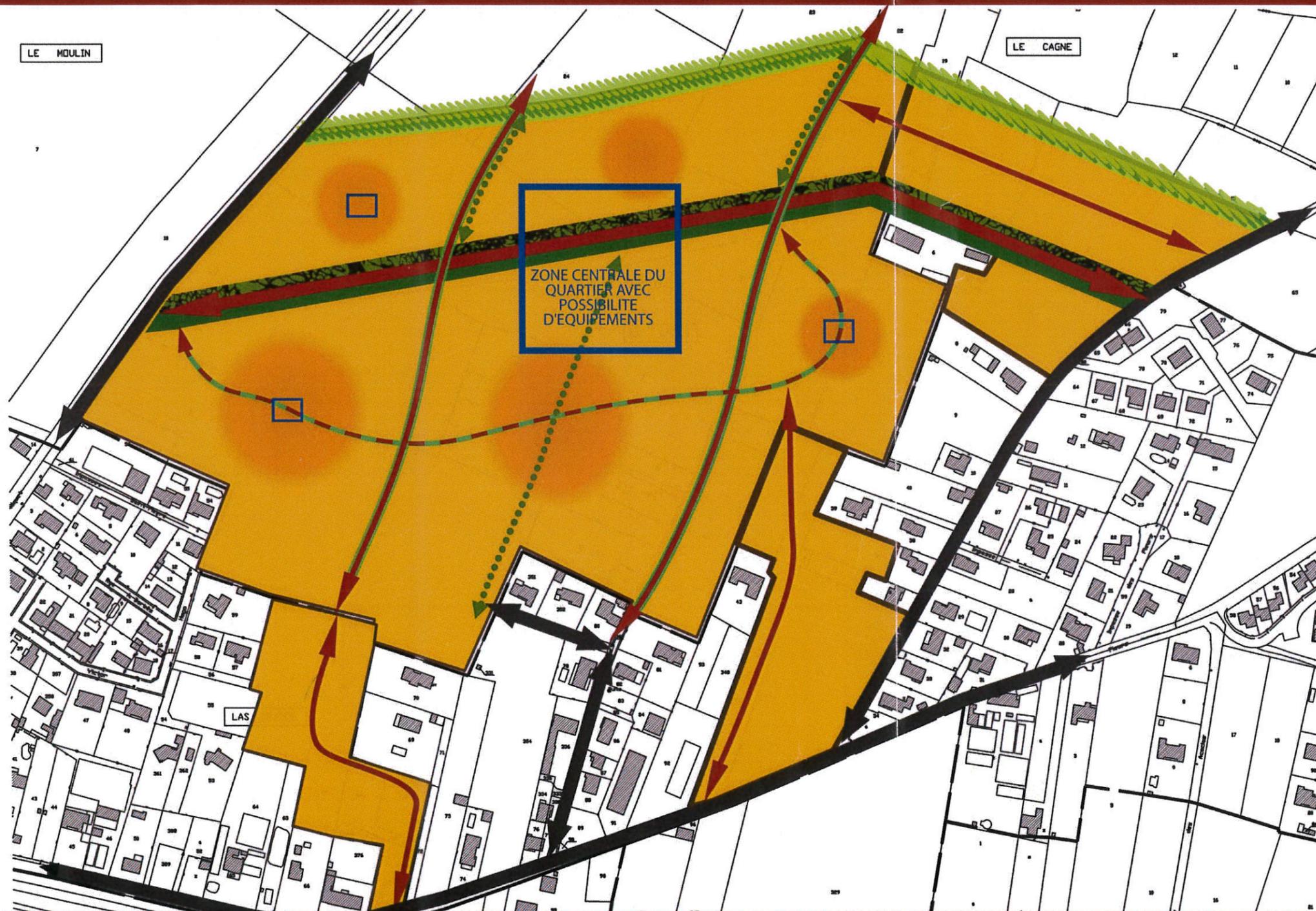
### Zones 2AU et AU du quartier Cap de Porc au nord de la rue des Fleurs



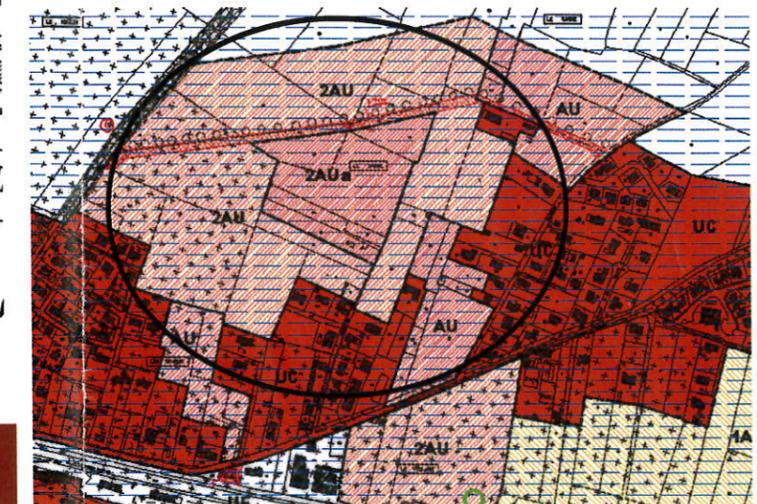
# Commune de BR AM

## Orientation d'aménagement n°1

### QUARTIER CAP DE PORC NORD



-  Limite des zones 2AU et AU
-  Zone d'habitats
-  Habitat mixte dans chaque microquartier
-  Mail principal
-  - voie pénétrante du quartier d'une largeur minimum de 6 mètres
-  - aménagement paysager des abords et voie douce à privilégier
-  - alignements d'arbres à créer
-  Desserte principale des micro-quartiers avec traitement paysager et voie douce à privilégier
-  Desserte secondaire des micro-quartiers avec traitement paysager et voie douce à privilégier
-  Cheminements doux à prévoir
-  Voirie existante
-  Lieu commun à créer avec aire de jeux à prévoir
-  Zone tampon à créer entre la zone urbaine et la zone agricole





## ORIENTATION D'AMENAGEMENT 2

---

**Zones 2AU et 1AU du quartier Cap de Porc au sud de la rue des Fleurs**



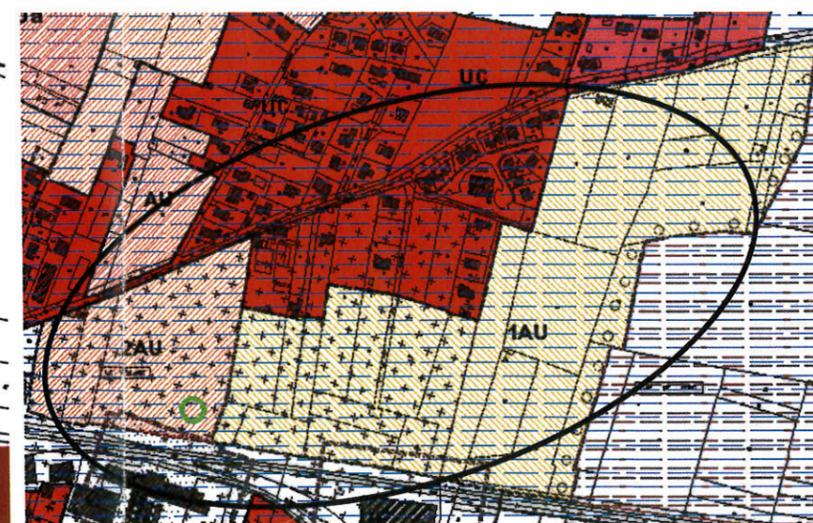
# Commune de BRAM

## Orientations d'aménagement n°2

### QUARTIER CAP DE PORC SUD



-  Limite des zones 2AU et 1AU
-  Zone d'habitats
-  Zone d'habitat dense
-  Mail principal
-  -voie pénétrante du quartier d'une largeur minimum de 6 mètres
-  - aménagement paysager des abords et voie douce à privilégier
-  Desserte principale des micro-quartiers avec traitement paysager et voie douce à privilégier
-  Desserte secondaire des micro-quartiers avec traitement paysager et voie douce à privilégier
-  Cheminements doux à prévoir
-  Voirie existante
-  Lieu commun à créer
-  Zone tampon à créer
-  Patrimoine archéologique à protéger et valoriser





## **ORIENTATION D'AMENAGEMENT 3**

---

**Zone 2AU « Dent creuse » entre la rue Monséгур et l'avenue de Razès**



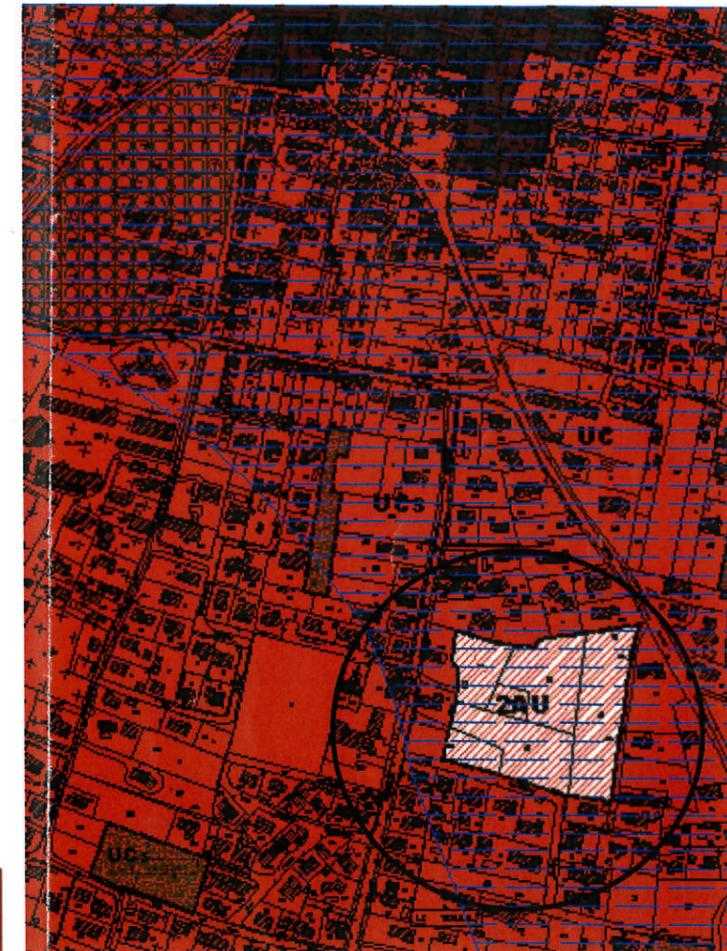
# Commune de BRAM

## Orientation d'aménagement n°3

### DENT CREUSE AVENUE DU RAZES



-  Limite de la zone 2AU
-  Zone d'habitat avec forte valorisation paysagère et environnementale
-  Voie de desserte à créer avec:
  - circulation en sens unique,
  - aménagement paysager des abords et voie douce à privilégier
-  Cheminements doux à prévoir
-  Voirie existante
-  Espace public vert à créer





## ORIENTATION D'AMENAGEMENT 4

---

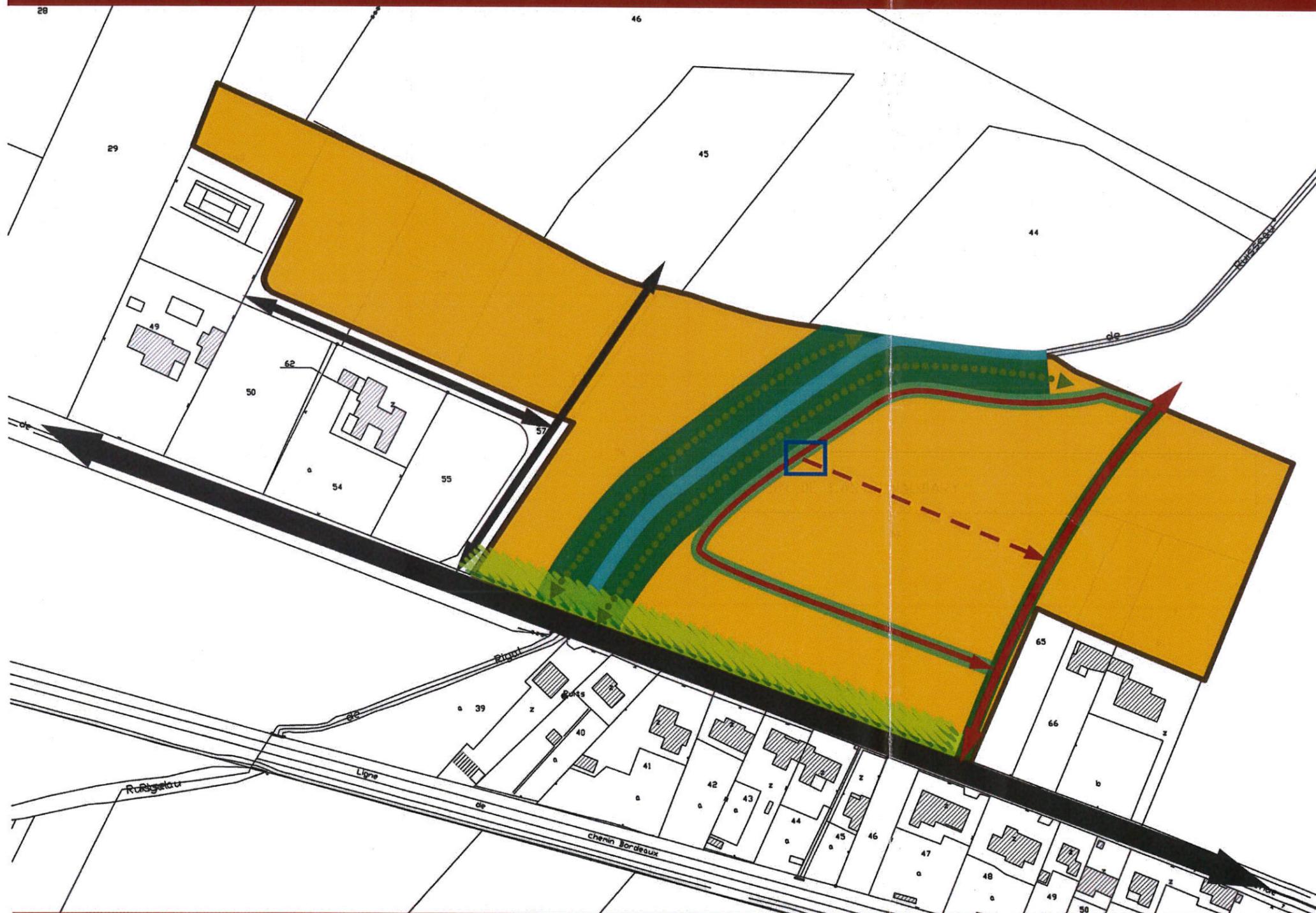
**Zones 2AU et AUn « Urbanisation à l'entrée ouest de l'agglomération le long de l'avenue d'Aquitaine»**



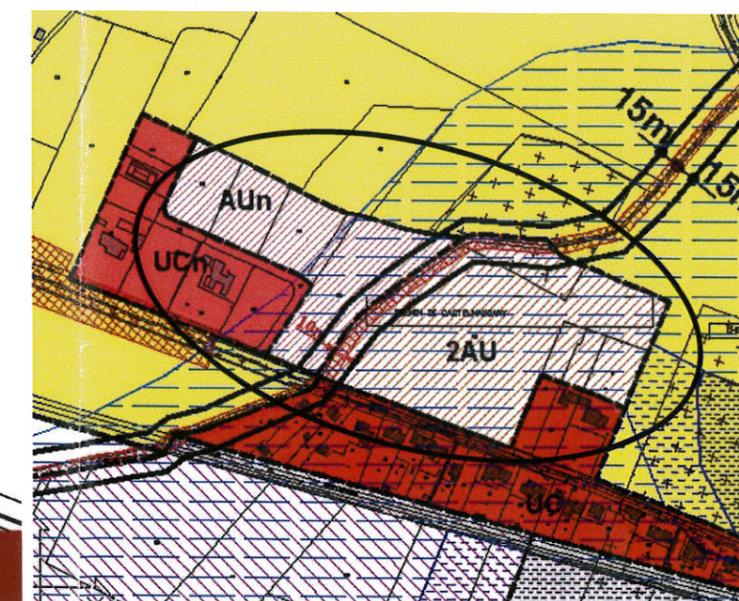
# Commune de BRAM

## Orientations d'aménagement n°4

### ENTREE AVENUE D'AQUITAINE



-  Limite de la zone 2AU
-  Zone d'habitats
-  Voie pénétrante d'une largeur de 6 mètres minimum avec aménagement paysager des abords et voie douce à privilégier
-  Desserte interne en sens unique avec traitement paysager et voie douce à privilégier
-  Voie d'accès en sens unique
-  Voirie existante
-  Lieu commun à créer
-  Zone humide à préserver aux abords du ruisseau de Rigal
-  Cheminements piétons à créer aux abords du ruisseau
-  Zone tampon à créer





## **ORIENTATION D'AMENAGEMENT 5**

---

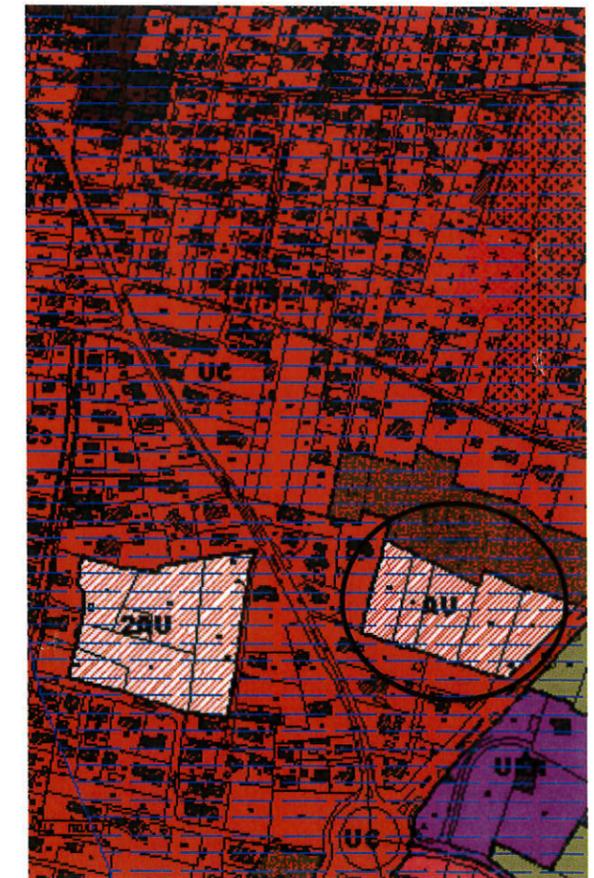
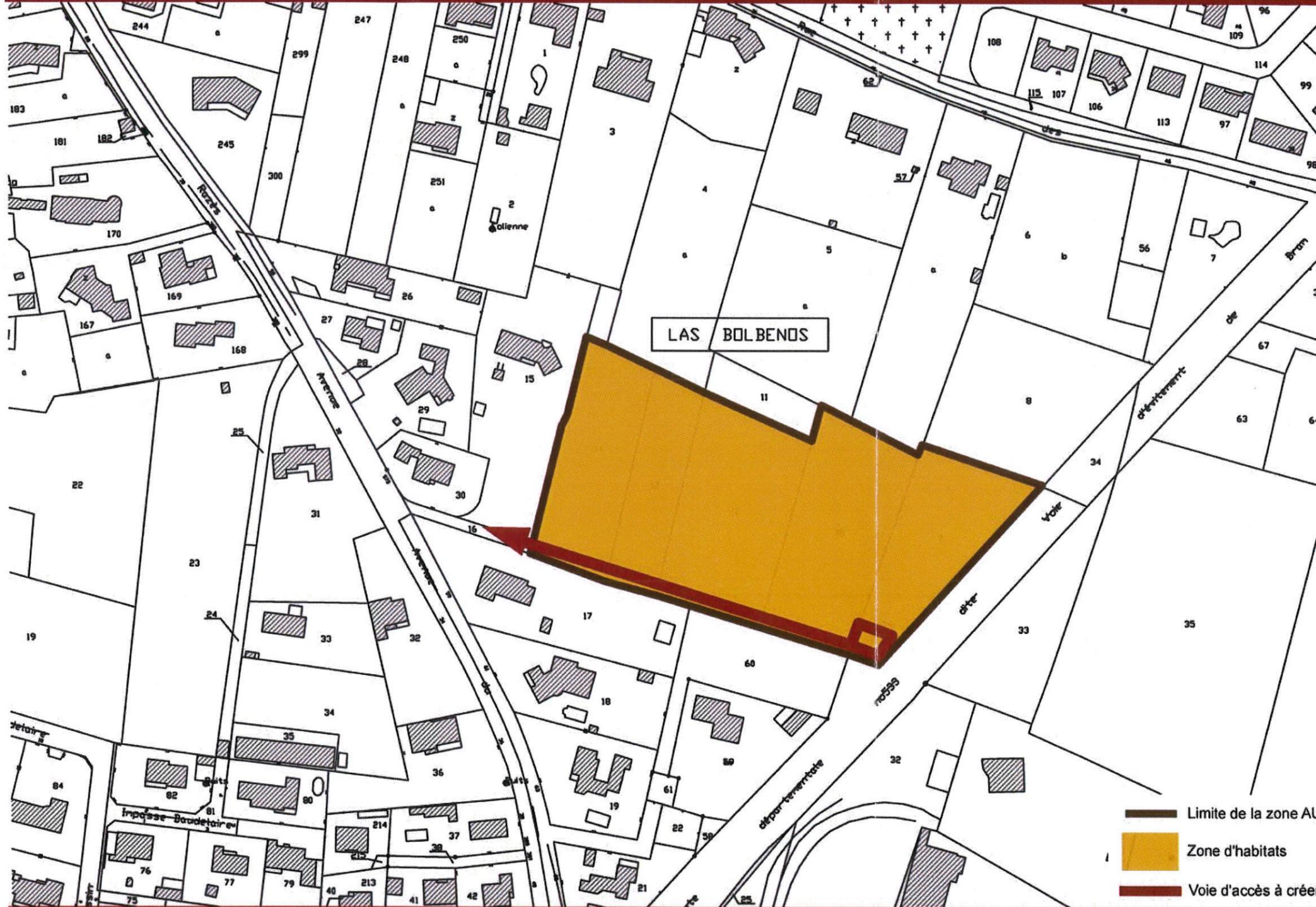
**Zone AU « Dent creuse entre avenue du Razès et voie de contournement Est »**



# Commune de BRAM

## Orientation d'aménagement n°5

### ZONE LE LONG DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT





## **ORIENTATION D'AMENAGEMENT 6**

---

### **Voie de contournement nord-est du village**



# Commune de BRAM

## Orientation d'aménagement n°6

### VOIE DE CONTOURNEMENT NORD-EST - PARTIE NORD

#### ENJEU : ASSURER L'INTEGRATION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT DANS LA PLAINE AGRICOLE DE BRAM ET DANS L'ENVIRONNEMENT DU CANAL DU MIDI

##### PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Assurer la transition entre la voie et les terres agricoles par un traitement des accotements

**Recommandations :** Enherber les accotements par des prairies fleuries ou des mélanges champêtres adaptés au climat



Traiter la covisibilité entre le Canal du Midi et la voie de contournement en créant un lien entre les deux entités

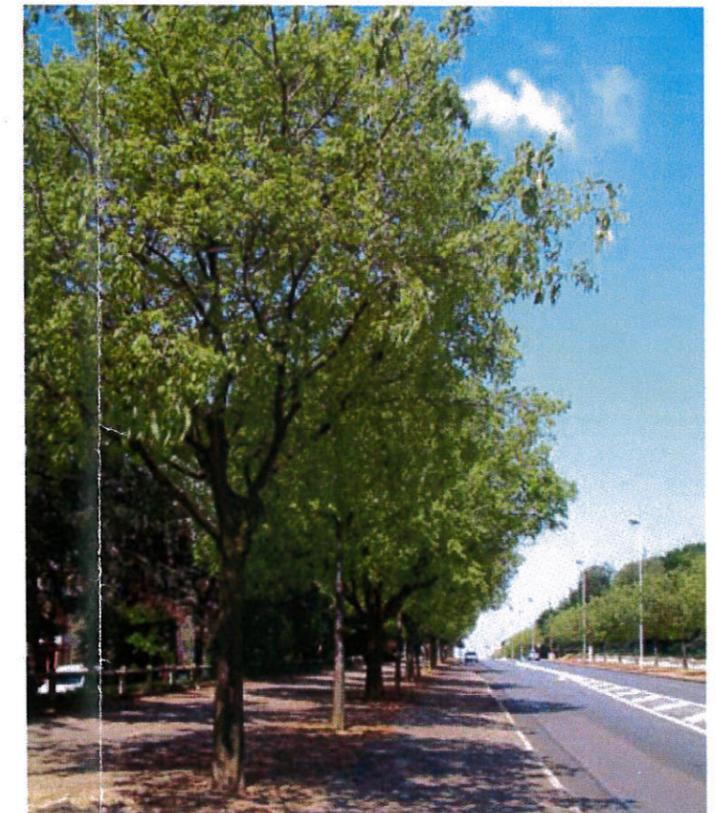
**Recommandations :** Créer un alignement de micocouliers sur la partie nord de la voie en tant qu'éléments d'accroches et d'appel avec les platanes du Canal du Midi

Respecter les vues et percées sur la plaine agricole et le village en conservant une ouverture dans le sens nord/sud depuis la voie

**Recommandations :** Traiter la partie sud de la voie par de la végétation basse type prairies, etc. pour maintenir les vues sur le sud du territoire

Sécuriser et valoriser les déplacements doux en s'appuyant sur le caractère rural du secteur

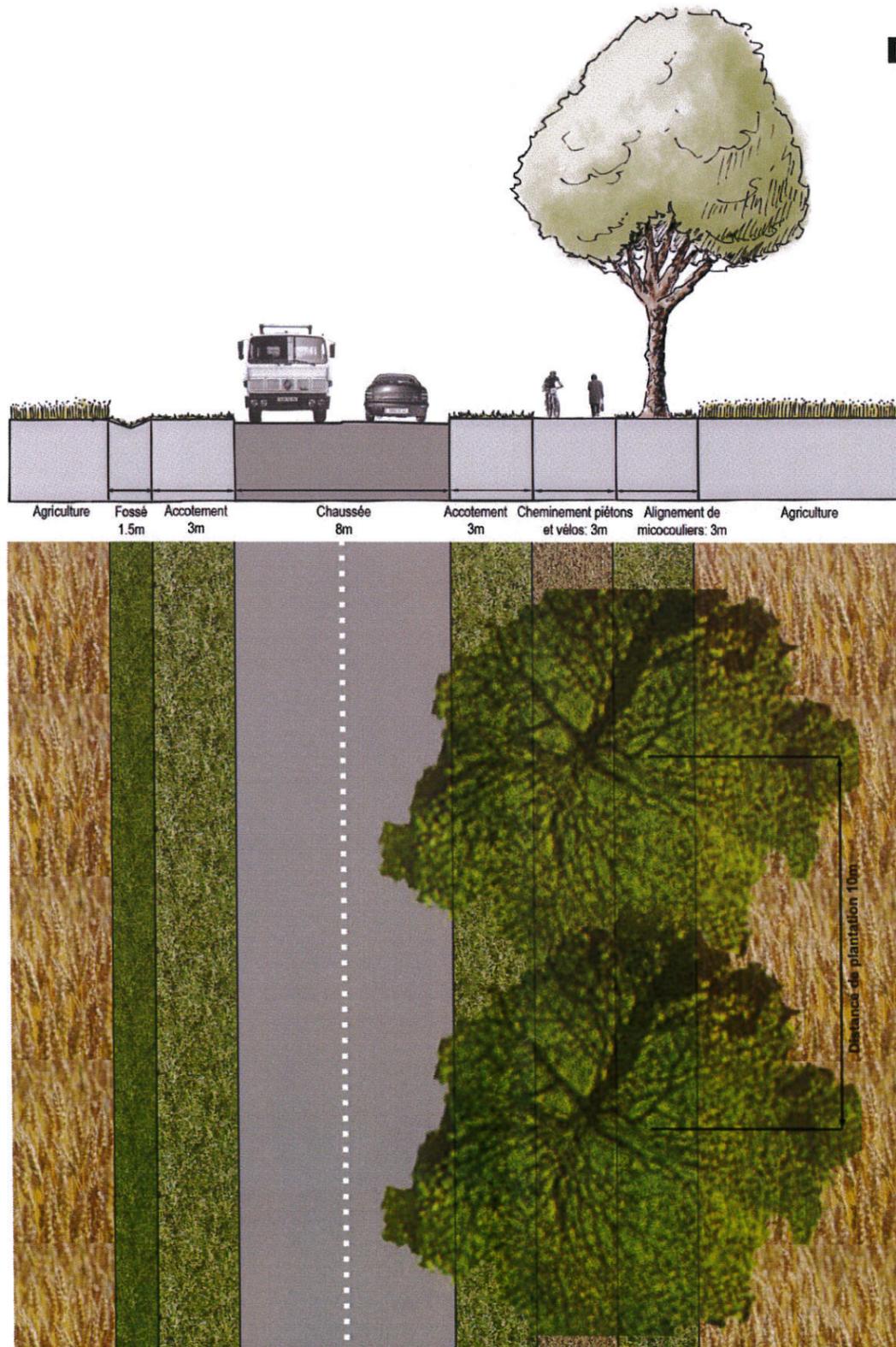
**Recommandations :** Prévoir une piste piétonne et cyclable en parallèle de la voie et la traiter dans un principe de chemins en terre

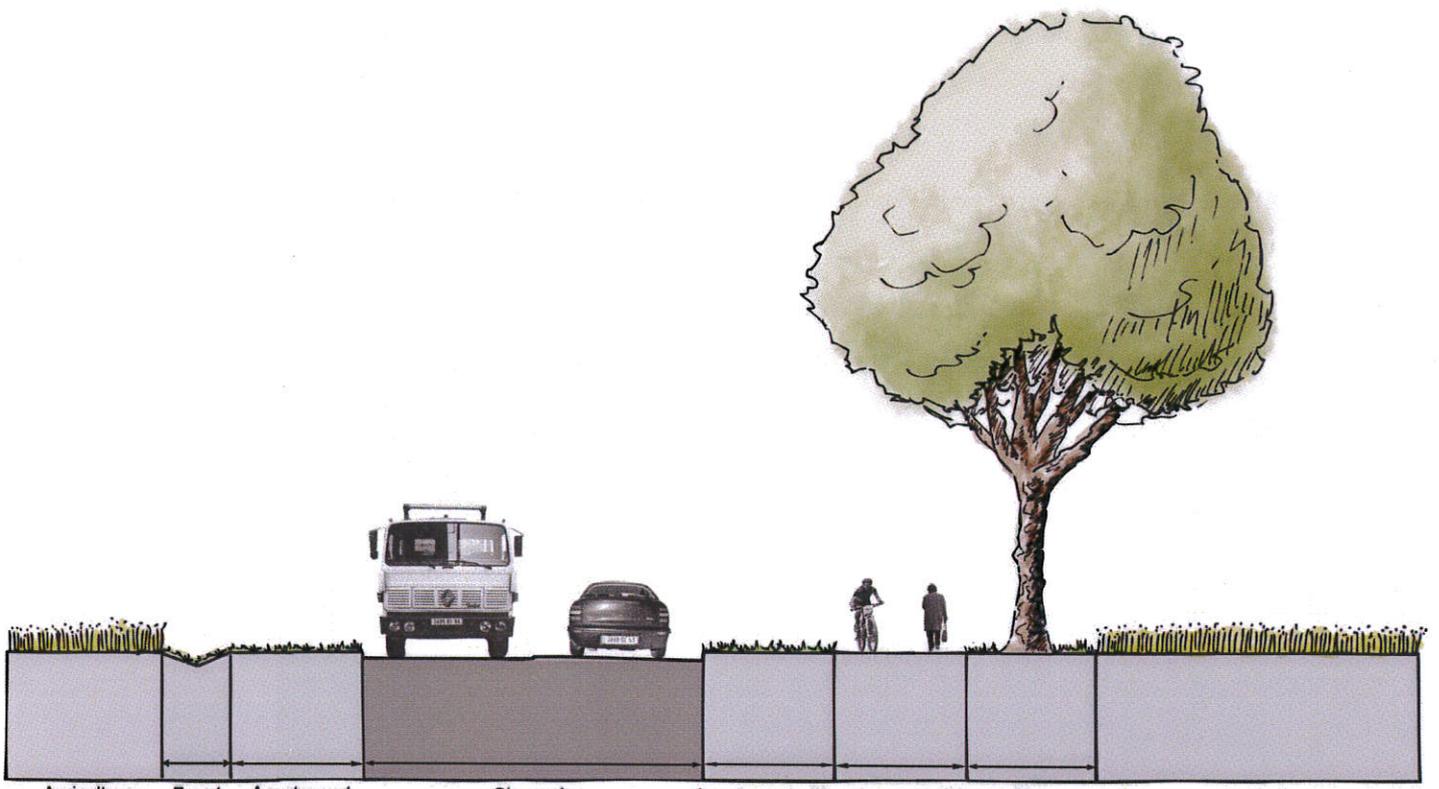


##### Remarque sur la partie sud de la voie de contournement

Cette portion de la voie fait l'objet d'un emplacement réservé da  
Cet élargissement permettra :

- d'assurer un plus grand confort et une plus grande sécurité pour la circulation
- de réaliser une piste pour les déplacements doux le long de la voie.





Agriculture Fossé 1.5m Accotement 3m Chaussée 8m Accotement 3m Cheminement piétons et vélos: 3m Alignement de micocouliers: 3m Agriculture

